



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
25/11/2013

Dossier complet le
09/12/2013

N° d'enregistrement
F01113P0218

1. Intitulé du projet

Création de voiries dans le quartier de la Cerisaie/Derrière-les-murs-de-Monseigneur relatives au projet de rénovation urbaine de quartier.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom MARSAC

Prénom Jean-Louis

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Villiers-le-Bel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis Marsac, Maire de Villiers-le-bel

RCS / SIRET 2 1 9 5 0 6 8 0 5 0 0 0 1 5

Forme juridique Mairie

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d	Création de 1.36 km de voirie nouvelles et requalification de 380 m de voiries

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet de désenclavement d'un quartier

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour principal objectif le désenclavement d'un quartier réalisé dans les années 60-80. Celui-ci est aujourd'hui desservi par un système d'impasses qui permet l'accès aux différentes habitations. Il s'agit donc de requalifier ces impasses de manière à les prolonger et à créer un maillage viaire au coeur du quartier.

Les rues sont créées dans l'objectif de permettre un trafic résidentiel (pas de trafic de transit).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Un démarrage des travaux est prévu en Septembre 2014 pour une durée totale de 36 mois

L'aménagement de ce projet est réalisé avec une attention sur les points suivants:

- S'appuyer sur la qualité paysagère du quartier
- planter plus d'arbres qu'on en supprime et préserver un maximum des sujets existants.
- gestion alternative des eaux pluviales
- équilibre déblais/remblais
- Chantier propre

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Normalisation du fonctionnement du quartier de la Cerisaie/DLM:

- circulations automobiles et piétonnes dans le coeur du quartier
- amélioration de la sureté publique (police et pompier)
- amélioration de la gestion du foncier par une délimitation foncière privé/public clarifiée

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation d'aménagement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire de voirie	26 505 m ²
Largeur de voirie	5 m
Largeur des Trottoirs	environ 3m
Linéaire de noues	INFRA SERVICES m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 00' 10 49 N Lat. 2 ° 23 ' 27 ' 78 E

Quartier de la Cerisaie/derrière les murs
de Monseigneur
95 400 Villiers-le-bel

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 49° 00' 12 " 24 N Lat. 2 ° 23 ' 10 49 E

Point d'arrivée : Long. 49° 00' 07 " 03 N Lat. 2 ° 23 ' 37 " 44 E

Communes traversées :

Villiers-le-bel

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce projet de création et requalification viaire s'inscrit dans un projet de rénovation urbaine qui comprend également:

- La réalisation de parcs publics (25 000 m²)
- La construction d'immeuble de logements (construction de 162 logements)
- La résidentialisation d'immeubles existants (5 copropriétés et 2 résidence de logements social)
- La construction et réhabilitation d'équipements publics (une crèche, une maison de quartier, un espace sportif)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain nu sans usage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU , zone UC, approuvé le 23 septembre 2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PEB zone D

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI lié au mouvement de terrain du fait de l'existence de carrières souterraines. Arrêté préfectoral 112-719 du 17 mai 2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de répartition des eaux car il est implanté sur un seul bassin versant qui est urbanisé en amont du projet. Les eaux pluviales gérées sur le projet sont uniquement les eaux dudit projet.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas modification des masses d'eau souterraine car le sous-sol de l'emprise du site est très peu impacté par le projet et il n'y a pas d'infiltration forcé. Le cycle naturel de l'eau sera respecté et l'infiltration sera diffuse permettant ainsi de réduire l'impact du projet sur le milieu existant.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux et une évacuation de déblais est prévue. Afin de réduire les volumes évacués, nous avons prévu un traitement chaux/ciment du sol en place.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux de constitution de voirie (grave 0/31.5 - grave 20/60). Un apport sera donc nécessaire.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet est une zone urbanisée assez pauvre d'un point de vue écologique (présence d'une plaine de jeux mais assise sur une terre végétale de faible qualité). Le projet prône une amélioration de la biodiversité grâce à une végétalisation du quartier, à l'infiltration des eaux pluviales de façon diffuse. En phase chantier une attention toute particulière sera portée afin de réduire l'impact écologique des différents travaux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace de ce type recensé dans l'emprise du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de nouvelles voiries et notamment d'un nouvel axe de circulation dans le quartier va engendrer un nouveau flux de véhicules. Afin de réduire le bruit de ce nouvel axe, la vitesse sera limitée à 30km/h.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PEB, zone D
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Extension du réseau d'éclairage public. Un système permettant de réguler l'intensité lumineuse sera appliqué sur ce réseau</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Deux types de rejets hydrauliques sont prévus: - infiltration diffuse dans le sol basée sur la perméabilité du sol existant. - un rejet à débit régulé de l'épisode pluvial dimensionnant (pluie centennale - rejet à 0.7l/s/ha). Il a noté que ces rejets n'engendreront aucune pollution car l'eau sera gérée de façon diffuse et sans concentration.</p>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Création d'un réseau viaire dans un quartier réalisé entre les années 1950 et 1990 qui n'en comporte pas à ce jour</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de rénovation urbaine concerne un projet doré et déjà urbanisé. L'opération décrite vient terminer et rationaliser le fonctionnement du quartier considéré.

Par ailleurs, les principes développés dans cet aménagement s'attachent à :

- améliorer la biodiversité du site en plantant davantage d'espèces végétales.
- préférer une infiltration des eaux pluviales de façon diffuse grâce à différents systèmes de gestion alternative des eaux pluviales.

- concerter les habitants du quartier afin de les associer à l'organisation des espaces verts et les informer régulièrement tout au long des travaux et ainsi travailler à la diminution des nuisances du projet urbain pour les riverains.

Enfin, en phase chantier une attention toute particulière sera portée afin de réduire l'impact écologique des différents travaux.

Au cours des travaux, une attention particulière sera portée à réutiliser les matériaux sur place et à organiser un chantier vert.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Villiers le bel

le, 19 novembre 2013

Signature



41230001000





2015.00.00.00.00





Rte S. Allende

Rue du Capote Belle